



**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**MEMBRES EN EXERCICE : 39**

Présents : 34

**Séance du mercredi 20 septembre 2017**

Le vingt septembre 2017 à 17h00, le CONSEIL MUNICIPAL de SIX-FOURS-LES-PLAGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.  
Sous la présidence de VIALATTE Jean-Sébastien, Député honoraire, Maire,.

**Etaient Présents :** Monsieur VIALATTE, Monsieur MULE, Madame ROSTAGNO, Monsieur MAS SAINT GUIRAL, Madame DUCASSE, Madame ANTONINI, Monsieur DRAVETON, Madame THIRY, Monsieur PEREZ, Madame QUIN, Monsieur FABRE, Madame ESPINASSE, Madame ENGELMANN, Monsieur PERRIER, Madame MAHIEU, Madame CAPRILE, Docteur MARGUERITTE, Monsieur PASTOR, Docteur ROURE, Madame AGUILLON, Monsieur BAISSAT, Madame CASAGRANDE, Maitre KUNTZ, Maitre VIDAL, Madame CASSAR, Madame HAMM-CREVAU, Monsieur SINISCALCO, Monsieur GIMENEZ, Monsieur BOCCALETTI, Monsieur JACHETTA, Madame JULLIEN, Monsieur NAVARRO, Madame BERGEOT-PENNACCHIO, Monsieur TAMBURI.

**Procurations :** Monsieur Joël TONELLI à Madame Dominique ANTONINI, Madame Christiane GIORDANO à Madame Viviane THIRY, Monsieur Philippe GUINET à Monsieur Denis PERRIER, Madame Béatrice BROTONS à Madame Sylvie MAHIEU.

**Absents :**

**Excusés :**

**Arrivé(es) en cours de séance :** Madame CAPRILE à 17h01 avant le vote de la délibération n°1, Monsieur MERCHEYER à 17h24 avant le vote de la délibération n°27

**Secrétaire de Séance :** Madame CAPRILE

**Clôture de la Séance :** 17h30

AFFAIRE N°1

DELIBERATION N°15045

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE EN DATE  
DU 21 JUILLET 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Le dit compte-rendu

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°2

DELIBERATION N°15046

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**PRESENTATION DU COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL  
MUNICIPAL AU MAIRE DU 22.04.2014 ET CE DEPUIS LE 21 JUILLET 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**PREND ACTE** du compte-rendu des décisions présentées ci dessus

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°3

DELIBERATION N°15047

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES  
DEPUIS LA SEANCE DU 21 JUILLET 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DONNE ACTE DE LA PRESENTATION DE CE  
COMPTE RENDU.**

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°4

DELIBERATION N°15048

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - ADMISSION EN NON-VALEUR DES TAXES  
ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - EXERCICE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ADMETTRE** En non valeur les titres de recettes figurant sur l'état n° 2625450233  
dont le montant total s'élève à la somme de 15 489,37 Euros (quinze  
mille quatre cent quatre vingt neuf euros trente sept cents)

**DE DIRE** Que la charge est inscrite au Budget Principal 2017 de la Ville

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°5

DELIBERATION N°15049

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE - ADMISSION EN NON-VALEUR DES  
TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES - EXERCICE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**D'ADMETTRE** En non valeur les titres de recette figurant sur l'état n°2625230233 dont le montant s'élève à la somme de 32 623,18 euros (trente deux mille six cent vingt trois euros dix huit cents)

**DE DIRE** que la charge est inscrite au Budget Annexe de l'Eau Potable 2017

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°6

DELIBERATION N°15050

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SUBVENTION ASSOCIATION DES COMBATTANTS VOLONTAIRES SANARY OLLIOULES SIX FOURS**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Une subvention de 200 euros à l'association des Combattants Volontaires Sanary/Ollioules/Six Fours

**DE DIRE** que le crédits seront prévus au budget principal de la ville 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°7

DELIBERATION N°15051

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AVIRON CLUB DE SIX FOURS - REGATE AVIRON DE MER**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Une subvention exceptionnelle à l'association Aviron Club de Six-Fours pour l'organisation d'une régates d'aviron de mer, le 1er octobre 2017 d'un montant de 1 500 euros

**DE DIRE** que les crédits seront prévus au budget de la commune 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°8

DELIBERATION N°15052

RAPPORTEUR : Yves DRAVETON

**SUBVENTIONS TENNIS DE TABLE DE SIX FOURS - TPM RACING VOLLEY**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Les subventions suivantes :

**TENNIS DE TABLE DE SIX FOURS LES PLAGES**

subvention exceptionnelle de 3 000 euros

Frais de déplacement d'Hugo DESCHAMPS, 12 ans, licencié au club et membre de l'équipe de France Minime de tennis de table, et de son entraîneur pour les Championnats de France de Tennis de table

minimes et cadets en mai 2017.

**TPM RACING VOLLEY**  
subvention annuelle de 20 000 euros

**DE DIRE**

que les crédits sont prévus au budget principal de la ville 2017  
AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°9

DELIBERATION N°15053

RAPPORTEUR : Delphine QUIN

**MISE A DISPOSITION ET TARIFS DE LOCATION DES ANCIENS LOCAUX DE LA  
MAIRIE ANNEXE DU BRUSC**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE METTRE** À disposition des associations Six-Fournaises les anciens locaux de la  
Mairie annexe du Brusac à titre gratuit

**DE FIXER** Les tarifs suivants aux syndics de copropriétés pour la location des  
anciens locaux de la Mairie annexe du Brusac comme suit :

Du lundi au jeudi 120 Euros

Du vendredi au dimanche 150 Euros

**DE DIRE** Que les tarifs ne seront pas indexés et prendront effet à compter du 1er  
octobre 2017

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°10

DELIBERATION N°15054

RAPPORTEUR : Dominique DUCASSE

**LOCATION DE PAGODES POUR LA BIENNALE DES SANTONS**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** la commune à percevoir la somme de 100 euros par pagode louée pour  
la Biennale des santons 2017

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°11

DELIBERATION N°15055

RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

**ABROGATION DES DELIBERATIONS REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT  
SUR LA COMMUNE ET INSTAURATION DU TARIF DES NOUVELLES ZONES DE  
STATIONNEMENT PAYANT**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES  
VALABLEMENT EXPRIMES**

**9 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez,  
Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame  
Bergeot, Monsieur Tamburi**

**DECIDE**

**D'ABROGER**

Au 1er janvier 2018, les délibérations :  
n°14126 du 06 juin 2014,  
n°14425 du 18 juin 2015,  
n°14572 du 17 décembre 2015,  
n°14590 du 18 février 2016,  
n°14652 du 31 mars 2016,  
n°14686 du 26 mai 2016,  
n°14843 du 28 novembre 2016.

**D'INSTAURER**

Au 1er janvier 2018:

Une redevance de stationnement en fonction des différentes zones de stationnement de la commune.

Un stationnement réglementé, géré par bornes arrêt minute est mis en place sur les emplacements de stationnement de la zone à borne marron.

Un forfait de post-stationnement de 20,00 € pour les zones à borne bleue et orange et un FPS de 25,00 € pour les zones à borne blanche, verte, rouge, jaune et violette.

Une gratuité sur le reste des emplacements de stationnement matérialisés au sol.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°12

DELIBERATION N°15056

RAPPORTEUR : Thierry MAS SAINT GUIRAL

**TARIFICATION DU STATIONNEMENT DANS LES PARKINGS EN OUVRAGE DE LA COMMUNE**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**9 abstentions : Madame Hamm-Crevau, Monsieur Siniscalco, Monsieur Gimenez, Monsieur Boccaletti, Monsieur Jachetta, Madame Jullien, Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi**

**DECIDE**

**DE CONFIRMER** La tarification des parkings en ouvrage de la commune, comme mentionné ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°13

DELIBERATION N°15057

RAPPORTEUR : Hervé FABRE

**SIGNATURE D'UN BAIL A LOYER DE LA FORET COMMUNALE DE SIX FOURS LES PLAGES AVEC LA SOCIETE DE CHASSE LE LIEVRE ET L'OFFICE NATIONAL DES FORETS**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPETE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES VALABLEMENT EXPRIMES**

**3 abstentions : Monsieur Navarro, Madame Bergeot, Monsieur Tamburi.  
Monsieur Fabre ne prend pas part au vote**

**DECIDE**

**D'ADOPTER** Le principe d'établissement au profit de la société de chasse LE LIEVRE d'un bail de droit de chasse dans la forêt communale de SIX-FOURS-les-PLAGES, pour une durée de UN AN, renouvelable par tacite reconduction ne pouvant excéder CINQ ANS.

**DE FIXER** La redevance annuelle à la somme de UN EURO SYMBOLIQUE.

**D'APPROUVER** Les conditions d'utilisation des lieux préconisées par l'Office National des Forêts.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce bail à loyer.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°14

DELIBERATION N°15058

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SYNDICAT DES COMMUNES DU LITTORAL VAROIS - RAPPORT D'ACTIVITÉ 2016**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**DECIDE**

**DE PRENDRE** Du rapport d'activité 2016 du Syndicat des Communes du Littoral  
**ACTE** Varois.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°15

DELIBERATION N°15059

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA SAS GIRODMEDIAS DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE LA COLLEGIALE 2017**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la SAS GIRODMEDIAS dans le cadre du Festival de la Collégiale 2017.  
Dotation : 1 500 euros

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°16

DELIBERATION N°15060

RAPPORTEUR : Régine AGUILLON

**NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES AU TITRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES - CONVENTIONS DE PARTENARIAT VILLE-ASSOCIATIONS ET VERSEMENTS DE SUBVENTIONS - ANNEE SCOLAIRE 2017-2018 - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°15026**

Vu l'avis exprimé par les commissions SPORTS, JEUNESSE

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

- DE** le désistement de l'association AZIMUT PROVENCE et de  
**CONFIRMER** l'association VAR EQUITABLE.  
**DE RETENIR** Le projet « six fours story » de l'association IFAPE et de verser la  
subvention relative au projet accepté d'un montant de 5 500 euros  
**DE MODIFIER** En conséquence la délibération n°15026 en date du 21 juillet 2017  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec  
l'association IFAPE

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°17

DELIBERATION N°15061 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CONCESSION - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - PORT DES EMBIEZ -  
DELIBERATION DE PRINCIPE SUR LA DELEGATION**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

- DECIDE** De retenir le principe d'une délégation de service public pour  
l'exploitation du port des Embiez, pour une durée de quinze ans.  
**D'APPROUVER** Le lancement d'une délégation de service public relative à l'exploitation  
du port des Embiez sur le territoire de la Commune, conformément au  
rapport de présentation joint.  
**DE DECIDER** De mettre en œuvre la procédure de publicité prévue par les articles  
L1411-1 et suivants du code général des collectivités territoriales.  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou  
accomplir toutes formalités concourant à la mise en œuvre de la  
présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°18

DELIBERATION N°15062 RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SIGNATURE D'UNE CHARTE DE PARTENARIAT AVEC GROUPAMA  
MEDITERRANEE - AGENCE DE SIX-FOURS-LES-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

- DECIDE**  
**D'APPROUVER** Les termes de la charte de partenariat avec GROUPAMA  
MEDITERRANEE  
**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE  
DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°19

DELIBERATION N°15063 RAPPORTEUR : Joseph MULE

**ADOPTION D'UN FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DU SYNDICAT MIXTE DE  
L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR ( SYMIELECVAR) POUR LA  
REALISATION DE TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RESEAUX AERIENS  
REALISES SOUS SA MAITRISE D'OUVRAGE - BOULEVARD FARAUD - DOSSIER  
N° 1414**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'APPROUVER** le versement d'un fonds de concours au profit du Syndicat SYMIELECVAR d'un montant de 34 875,00€ dans le cadre des travaux d'effacement des réseaux boulevard Faraud.

**DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au Budget Principal de la Ville – exercice 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°20

DELIBERATION N°15064

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**MODIFICATION DES STATUS DU SYNDICAT MIXTE DE L'ÉNERGIE DES COMMUNES DU VAR (SYMIELEC)**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE** D'accepter les nouveaux statuts du SYMIELECVAR

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir pour mettre en œuvre cette décision.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°21

DELIBERATION N°15065

RAPPORTEUR : Joseph MULE

**LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION DE PARCELLES EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

Vu l'avis exprimé par les commissions ENVIRONNEMENT, PROPRIETE

**Après débat contradictoire**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à utiliser la procédure de déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste, prévue aux articles L.2243-1 à L.2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales pour les parcelles susmentionnées.

**A SIGNER** Tous les actes rendus nécessaires pour le bon déroulement de cette procédure.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°22

DELIBERATION N°15066

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**AVENANTS DE TRANSFERT AU PROFIT DE LA SOCIETE CELLNEX FRANCE SAS DE DEUX CONVENTIONS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SIGNEES AVEC LA SOCIETE BOUYGUES TELECOM POUR LES SITES DU STADE DU VERGER ET DU RESERVOIR DE BELLEVUE -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'AUTORISER** Le transfert des conventions initiales de la Société BOUYGUES TELECOM à la la société CELLNEX FRANCE SAS.



- DE DIRE** Que la Société CELLNEX FRANCE SAS s'engage à respecter l'ensemble des dispositions et obligations des conventions initiales signées entre la Commune et BOUYGUES TELECOM.
- DE DIRE** Que ces avenants de transfert seront effectifs au 1er décembre 2017.
- D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ces avenants

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°23

DELIBERATION N°15067

RAPPORTEUR : Dominique ANTONINI

**DEMANDE DE CLASSEMENT EN "STATION CLASSEE DE TOURISME" POUR SIX FOURS LES PLAGES -**

Vu l'avis exprimé par les commissions CULTURE, TOURISME

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE SOLLICITER** Le renouvellement du classement de la commune de SIX FOURS LES PLAGES en « Station Classée de Tourisme » sur la base du dossier réglementaire,

**DE DECLARER** que la commune de SIX FOURS LES PLAGES n'a pas fait l'objet d'une infraction aux législations et réglementations sanitaires durant les trois années qui précèdent l'année de cette demande de classement,

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire de SIX FOURS LES PLAGES à accomplir toute démarche nécessaire pour l'obtention dudit classement et à signer tout acte subséquent à la présente délibération et nécessaire à sa mise en œuvre.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°24

DELIBERATION N°15068

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CONSEIL PORTUAIRE PORT DU BRUSC -DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT DE LA COMMUNE DE SIX FOURS LES PLAGES -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT**

**DESIGNE** A la majorité absolue, Au scrutin secret à l'aide d'une urne  
Nombre de votants : 38  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 38  
Nombre de nuls : 0  
Nombre de blancs : 6  
Suffrages exprimés : 32 voix pour Monsieur MULE représentant titulaire, 29 voix pour Monsieur FABRE représentant suppléant

Représentant titulaire : Monsieur MULE  
Représentant suppléant : Monsieur FABRE  
Pour siéger au sein du Conseil Portuaire du Brusç.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°25

DELIBERATION N°15069

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**RENOUVELLEMENT DE LA MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT DE TYPE 3 SIS 74 RUE REPUBLIQUE 1ER ETAGE -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE FIXER** La durée de cette mise à disposition à UN AN à compter du 1er octobre 2017.

**DE FIXER** Le montant du loyer mensuel à 270 euros (deux cent soixante dix euros).

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention correspondant à cette mise à disposition.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°26

DELIBERATION N°15070

RAPPORTEUR : Patrick PEREZ

**MISE A DISPOSITION DU LOGEMENT PROVISOIRE DE TYPE 1 BIS SITUE 11 RUE VICTOR HUGO -**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**DE DIRE** Que la convention ETAT/COMMUNE du logement de type T1 bis situé 11 rue Victor Hugo, signée le 22 août 2002 arrive à échéance rendant caduque le contrat de sous-location signé entre M. NAULITZ et le CCAS,

**DE DIRE** Qu'une convention de logement doit être signée entre la Commune et M. NAULITZ pour la période du 1er septembre 2017 au 30 septembre 2019, pour un loyer mensuel de 300 euros (trois cents euros).

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ce contrat de location.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°27

DELIBERATION N°15071

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ASSOCIATION DES MAIRES DU VAR - SOLIDARITE ANTILLES FRANCAISES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE**

**DECIDE**

**D'ATTRIBUER** Une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à l'association des Maires du Var dans le cadre d'un appel au don « solidarité Antilles Françaises ».

**DE DIRE** que les crédits seront prévus sur le budget de la commune 2017.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°28

DELIBERATION N°15072

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**CONVENTION AVEC L'ANTAI RELATIVE A LA MISE EN OEUVRE DU FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE  
DECIDE**

**D'APPROUVER** Les termes de la convention

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'ANTAI

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

AFFAIRE N°29

DELIBERATION N°15073

RAPPORTEUR : Jean-Sébastien VIALATTE

**DESAFFECTATION, DECLASSEMENT ET CESSION DE LA PARCELLE SECTION AK N°1210 APPARTENANT A LA COMMUNE DE SIX-FOURS-les-PLAGES**

Vu l'avis exprimé par les commissions HORS COMMISSION

**Une modification sur cette délibération est intervenue et a été distribuée en cours de séance**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERANT À L'UNANIMITE  
DECIDE**

**DE**

**CONSTATER**

La désaffectation de la parcelle cadastrée section AK n° 1210 d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> figurant sur le plan ci-joint.

**DE**

**PRONONCER**

le déclassement de cette parcelle du domaine Public communal pour l'intégrer dans le domaine privé de la Commune.

**DE CEDER**

Au profit de la SCCV SIX-FOURS-LES-PLAGES, RUE DES ANCIENS COMBATTANTS D'AFRIQUE DU NORD, la parcelle de terrain d'une superficie de 29 m<sup>2</sup> cadastrée section AK n°1210 moyennant le prix de 15 000€ payable comptant au titre de la régularisation des limites de propriété résultant d'une discordance entre les limites réelles de propriété et les limites cadastrales tel qu'exposé dans le projet de l'acte qui demeure joint à la présente délibération et au plan de cession dressé par le cabinet VERBRUGGE géomètre expert au Beausset également annexé à la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE A SIX-FOURS-LES-PLAGES, LES JOUR, MOIS, ET AN QUE DESSUS.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h30.

Le Secrétaire de séance

Madame CAPRILE



Le Député honoraire  
Maire des Six-Fours-Les-Plages  
Vice-Président de la Communauté d'agglomération  
Toulon Provence Méditerranée

Jean-Sébastien VIALATTE

